



N°2025_05_46

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 044-214401564-20250513-2025_05_461-DE



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Corcoué-sur-Logne, dûment convoqué le sept mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude NAUD, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux :

Etaient présents : Messieurs Marc AUZANNEAU, Michel BROSSARD, Sylvain DAVID, Olivier GRELIER, Gaël MENANTEAU, Eric MOIRAUD, Claude NAUD, Nathanaël RENAUD, Alban SAUVAGET, Thierry VOINEAU et Mesdames Nathalie GUIHARD, Corinne LOISEAU, Nathalie LORIEAU, Céline NOUVEAU, Marie-Josèphe OREVE, Gwenaëlle TRIBALLEAU et Clara VIANA.

Ont donné pouvoir : Madame Emmanuelle BONNAMY (Procuration donnée à Madame Gwenaëlle TRIBALLEAU).

Excusés : /.

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 17

Nombre de votants : 18

Monsieur le Maire déclare que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant remplie, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Eric MOIRAUD est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DE L'ETUDE SUR LE POTENTIEL COMMERCIAL DE LA COMMUNE DE CORCOUE-SUR-LOGNE

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Le Bureau municipal a rencontré courant avril la Chambre des Commerces et de l'Industrie lors d'une présentation des conditions du maintien et du développement du commerce en milieu rural. Lors de ce temps d'échange, et afin de penser l'évolution de l'activité commerciale sur la commune de Corcoué-sur-Logne, la CCI a proposé à la commune de l'accompagner dans la réalisation d'une étude du potentiel commercial communal de manière à disposer d'une vision prospective sur les commerces du centre-bourg. Ces éléments devront permettre à la commune de construire collectivement la stratégie la plus appropriée pour optimiser le fonctionnement du centre-bourg et de ses commerces, ainsi que d'intensifier ses usages et de préserver l'activité commerciale par la création d'un périmètre de sauvegarde du commerce.

Dans ce cadre, la Commune devra s'interroger sur les travaux à réaliser pour optimiser la surface de vente totale (400 m²) de l'immeuble commercial situé au 3 rue du 8 mai ou sur l'opportunité de céder ce bien communal au gérant actuel du commerce alimentaire.

Entendu le rapporteur en son exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **MISSIONNE** la CCI Nantes Saint-Nazaire pour la réalisation d'une étude de potentiel commercial comprenant une enquête terrain à réaliser auprès des professionnels déjà installés, pour un montant de 3 920 € HT ;

- **CONSTITUE** un Comité de pilotage chargé d'accompagner l'étude de la CCI et de proposer au Conseil municipal dans les meilleurs délais des propositions argumentées d'orientation, composé des membres suivants :
 - o Gaël MENANTEAU
 - o Olivier GRELIER
 - o Clara VIANA
 - o Alban SAUVAGET
 - o Claude NAUD
 - o Nathalie GUIHARD ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la proposition financière en conséquence ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Le 13 mai 2025,

Claude NAUD

